



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 63

Hebdos régionaux Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

**Projet de parc éolien du Mont-Rothery**  
**dans les MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 10 DÉCEMBRE À 19 H 30**

**Québec, le 12 novembre 2013** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le projet de *Parc éolien du Mont-Rothery dans les MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie* par Développement EDF EN Canada. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le mardi **10 décembre, à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Murdochville, 486, avenue Miller**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 décembre prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 décembre 2013, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale, 635, 5<sup>e</sup> rue à Murdochville**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Développement EDF EN Canada, filiale de EDF Énergies nouvelles, voudrait réaliser l'installation et l'exploitation d'un parc éolien dans les territoires non organisés (TNO) de Collines-du-Basque dans la MRC La Côte-de-Gaspé et de Mont-Albert dans la MRC La Haute-Gaspésie à 4 km au nord-est de Murdochville.

Ce parc éolien comprendrait 16 éoliennes MM82 et 21 éoliennes MM92 de 2 MW chacune pour une puissance nominale de 74 MW. Trente-six éoliennes seraient installées dans le TNO Collines-du-Basque et une dans le TNO Mont-Albert. La phase de construction débiterait à l'été 2014 pour une mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Le projet est estimé à 175 M\$.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait mener des activités de forage géotechniques, effectuer du déboisement sur une superficie de 108 hectares, procéder à l'amélioration de 24,2 km de chemins existants, construire 16,7 km de nouveaux chemins et installer un réseau collecteur de 34,5 kV sur une distance de 5,8 km. Il devrait aussi décapier les superficies déboisées, améliorer 7 traverses de cours d'eau et aménager des bassins de sédimentation. En plus d'aménager des aires de travail pour la fabrication du béton, l'entreposage et les bureaux de chantier, le promoteur devrait également construire un poste de raccordement et un bâtiment d'exploitation et de maintenance.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, les principales répercussions de la construction du parc éolien toucheraient les milieux biologique et humain.

Concernant le milieu biologique, l'étude d'impact mentionne que les travaux de déboisement pourraient avoir des répercussions sur l'habitat de la grive de Bicknell et entraîner une diminution ponctuelle du nombre de gîtes diurnes disponibles pour les chauves-souris dans les arbres. Pour limiter ces répercussions, le promoteur éviterait le déboisement pendant la période de nidification de la grive de Bicknell comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août. Cette mesure couvrirait également la période de mise bas et d'élevage des jeunes chauves-souris.

Le promoteur estime aussi que les activités de déboisement pourraient avoir des répercussions sur des espèces floristiques à statut particulier comme la dryoptère de Britton et le polystic faux-lonchitis. En cas de présence confirmée de ces espèces, le promoteur éviterait le déboisement de part et d'autre de l'emprise des chemins existants.

Quant aux répercussions sur le milieu humain, l'étude mentionne que les travaux de construction perturberaient l'accessibilité et les activités forestières, récréatives, de villégiature et de chasse. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur mettrait en place un comité de liaison, une signalisation aux endroits stratégiques afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et des travailleurs et cesserait les travaux, dans la mesure du possible, durant la semaine de chasse à l'original. L'étude d'impact mentionne en outre que la réalisation du projet contribuerait à la création de quelque 150 emplois en période de construction et 5 emplois permanents en phase d'exploitation.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 décembre 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eolien-mont-rothery@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-mont-rothery@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Luc Nolet  
Conseiller en communication  
418 643-7447, poste 535 ou 1 800 463-4732